

---

# Plan de lutte contre les Algues vertes

Programme d'action volontaire 2022- 2024

**Syndicat Mixte de l'Horn**

---

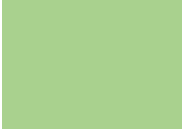
Financiers:



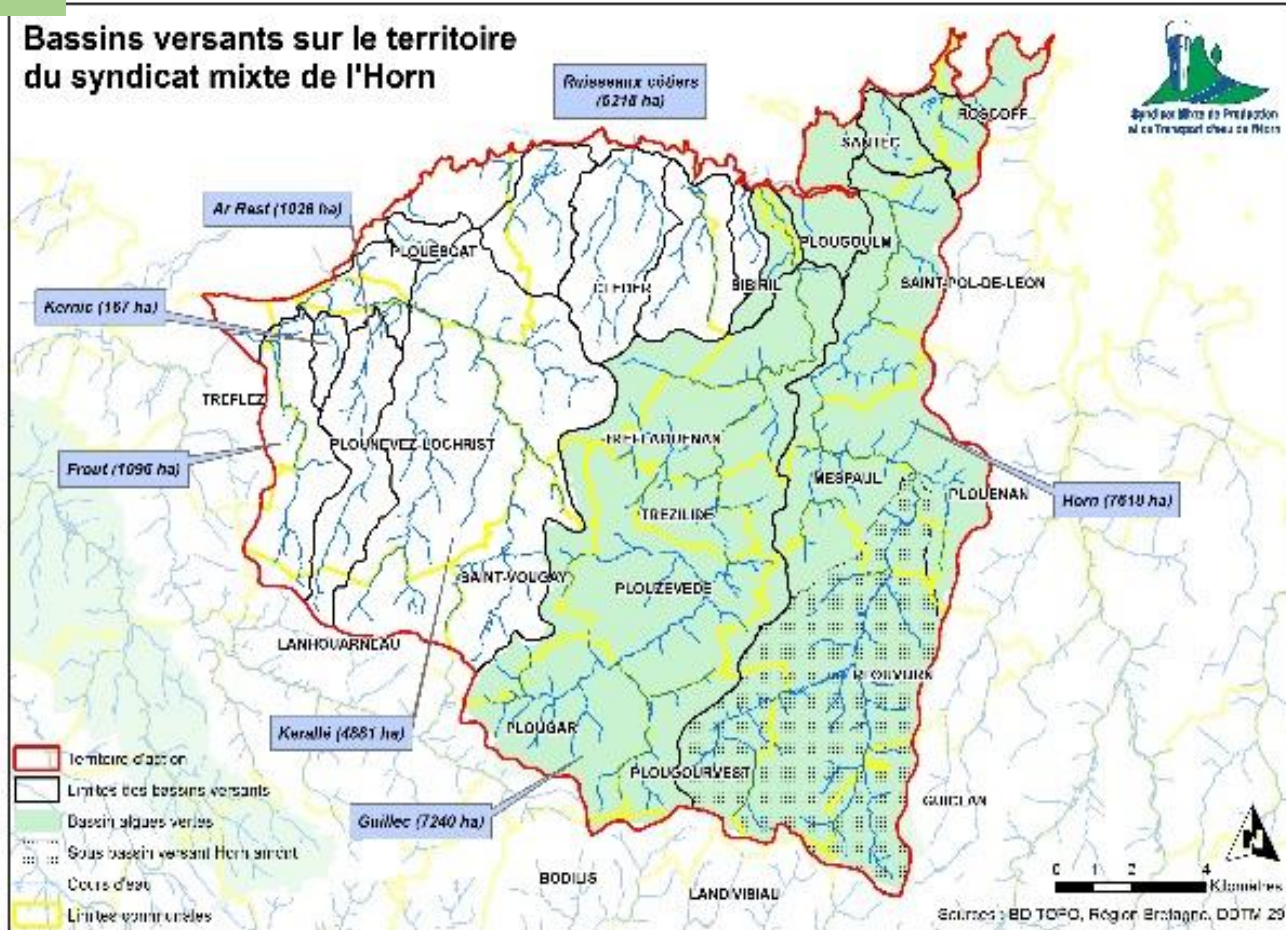
Plouvorn le 16/11/2022



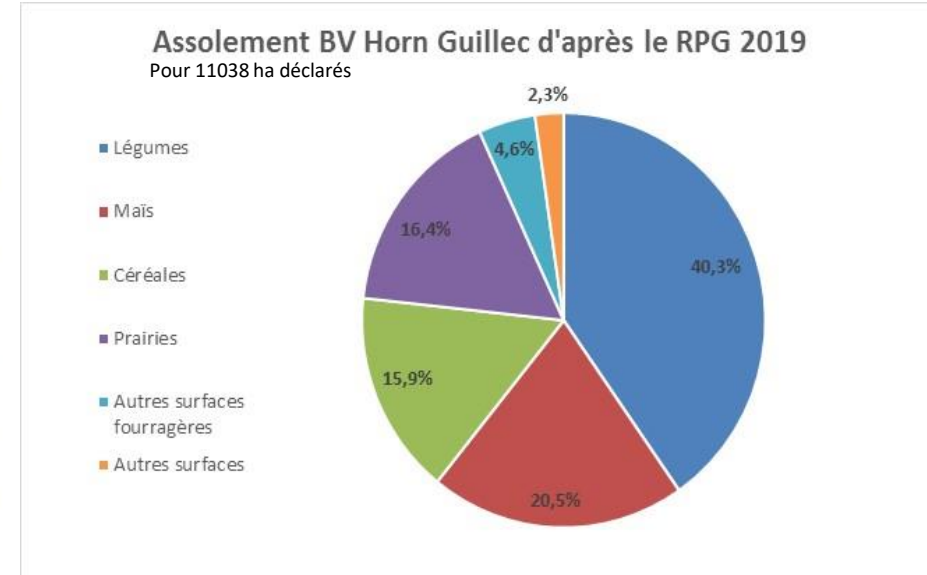
## Le contexte



Syndicat Mixte de l'Horn (création 1971):  
 porteur du plan de lutte contre les algues vertes depuis 2013  
 et producteur d'eau potable (40 000 habitants)



Source: DDTM29	BV algues vertes Horn Guillec
<b>SAU</b>	<b>10 935 ha</b>
<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>358</b>



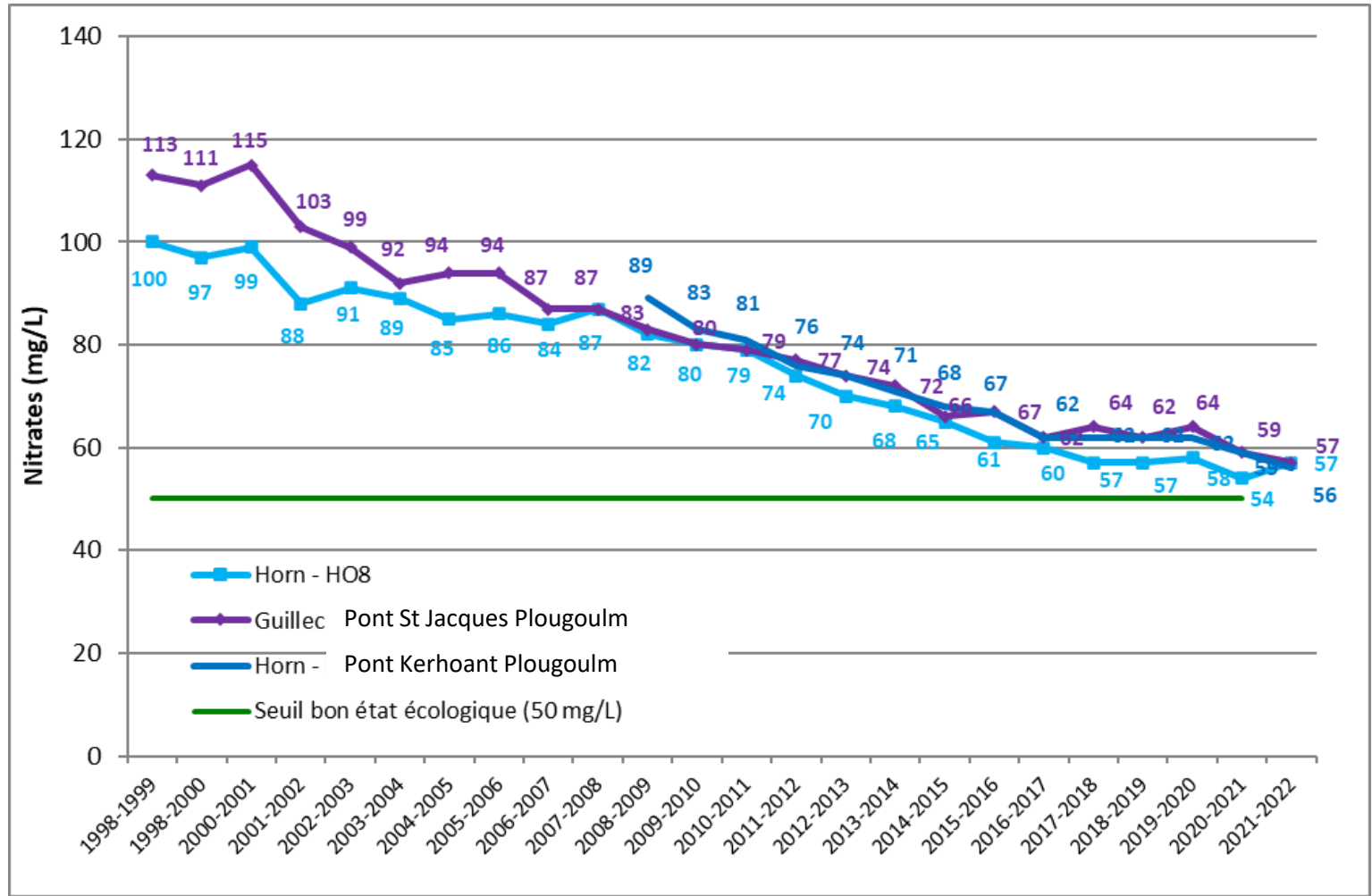


## La qualité de l'eau



### Un enjeu nitrate fort:

- Prolifération d'algues vertes sur la baie du Dossen (disposition 10 A-1 du SDAGE)
- Prise d'eau de l'Horn suspendue depuis 2008 ( $\text{NO}_3^- > 50\text{mg/l}$ ) et ressource actuelle insuffisante



---

## Panel des actions volontaires proposées sur l'Horn et le Guillec dans le cadre du contrat territorial



### Actions proposées aux agriculteurs



- ETAP'N
- Les accompagnements individuels PLAV
- Les chantiers collectifs de couverts précoces
- Le PSE Horn Amont
- Les MAEC (nouvelle programmation PAC 2023-2027)
- Zones Humides
- Breizh Bocage



## L'action ETAP'N



## Mesure de substitution arrêté item fertilisation



- 3 analyses de reliquats d'azote par an et par exploitation
- Analyse suivie d'un conseil de fertilisation par la Chambre d'Agriculture
- Période d'analyses et cultures au choix de l'exploitant
- Transmission des pratiques de fertilisation au SMH (téléphone, mail...)



Les accompagnements individuels PLAV



- Plusieurs types de conseils entièrement pris en charge dans l'objectif de progresser sur différents sujets **pour réduire les fuites de nitrates et atteindre les objectifs de l'arrêté**
- Des prestataires en cours d'agrément (CRAB, GAB 29, INNOVAL, CER 29...)

Thématique d'accompagnements	Qui?	Exemple d'accompagnements techniques
<b>Gestion de l'azote</b>	Exploitants avec marge de progrès // reliquats ou dans un processus d'amélioration des pratiques	Accompagnement agronomique adapté en fonction du type de production et de ses rotations
<b>Gestion de l'interculture</b>		Analyse succession de culture, gestion des couverts, conditions d'implantation, choix des espèces, associations... etc
<b>Gestion de l'herbe</b>	En production laitière et/ou viande	Conduite de l'herbe, système de paddock, optimisation parcellaire (chemin, eau)...
<b>Evolution du système</b>	En réflexion sur un changement de système (bio, herbe...)	Étude de faisabilité vers l'ab, prédiag MAEC... etc
<b>Projets structurants</b>	Agriculteurs avec projet alliant éco et environnement	Projet avec double performance économique et environnemental (gestion des effluents, méthanisation, PCAEA...)
<b>Diagnostic Agro-environnement</b>	Exploitations éligibles	Souscription PSE azote, MAEC ...

Objectifs : semer le plus tôt possible les couverts végétaux après récolte.

Moyen mobilisable dans le cadre de l'arrêté AV

Action Couverture des sols

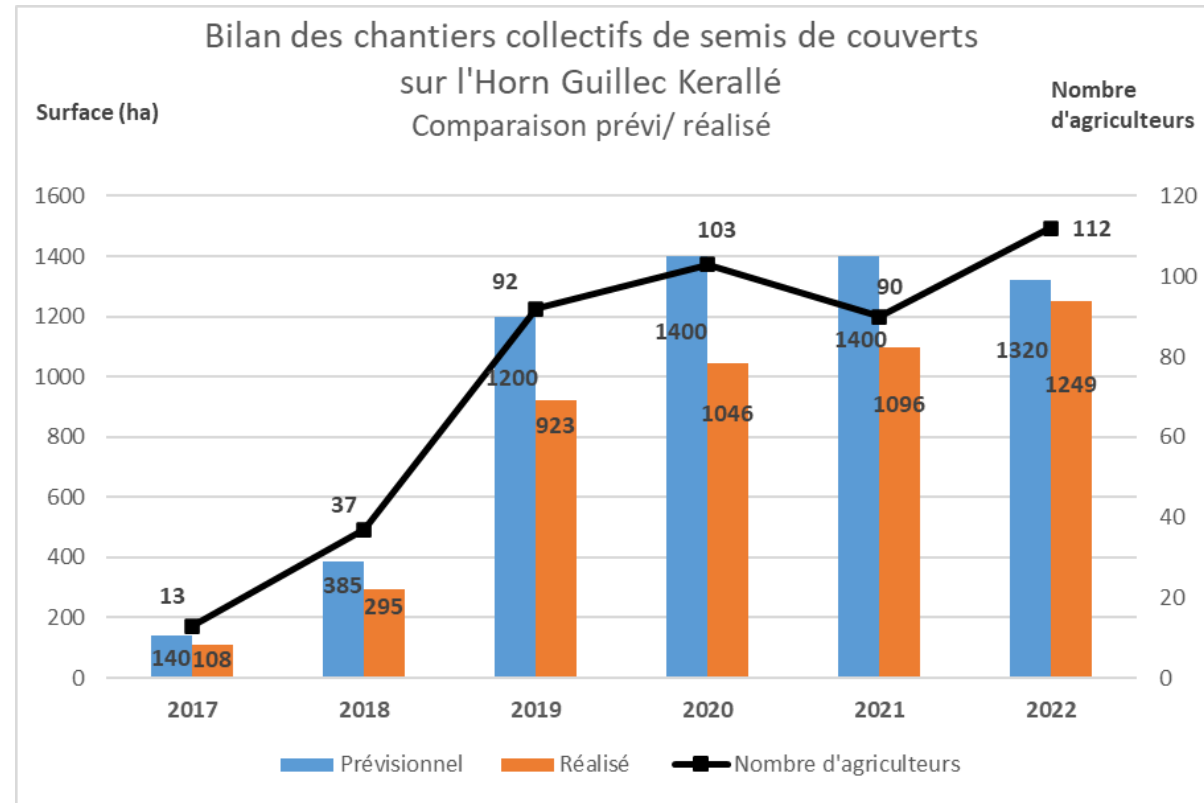
Cultures concernées avant couverts	Dates limites du semis	Délai maximum après récolte
Orge d'hiver	7 août	15 jours
Autres céréales et légumes récoltés en été	22 août	15 jours
Légumes et pommes de terre récoltés après le 10/09	10 octobre	5 jours



Financement de la prestation de semis par ETA



8 Entreprises du territoire



**2022: 112 exploitants et 1249 ha semées**

# Exemple de journées collectives, essais, démonstrations, techniques innovantes... :



L'animation collective



**Groupe herbe co – animé avec la CRAB**  
En 2021 et 2022 : mettre en place un système fourrager, autonomie protéique, fertilité des sols, diagnostics des plantes bio indicatrices ...  
**4 à 6 après midi / an**



**16/05/22 avec le GAB29, culture des Echalotes sans plastique**

**23/11/21 Plateforme de couverts structurants après pommes de terre**

Ouest-France  
Vendredi 25 mars 2022  
Bretagne / Finistère

**Contre l'érosion des sols, les agriculteurs innovent**

À Guiclan, près de Landivisiau, la chambre d'agriculture et le syndicat mixte de l'Horn ont testé plusieurs couverts végétaux. L'objectif est de protéger les sols agricoles et de lutter contre l'érosion.

Dans ce champ de Guiclan, près de Landivisiau, la terre présente un patchwork de différentes plantations. « En septembre, on y a récolté des pommes de terre », explique Cécile Gouplie, conseillère culture à la chambre d'agriculture. Ensuite, on y a planté différents couverts, afin de lutter contre l'érosion du sol et pomper l'azote restant dans la terre, pour ne pas le perdre, et restructurer le sol fermier après la récolte. En mai, on y mettra du maïs. »

Par « couvert », la professionnelle parle de couverts végétaux, c'est-à-dire des plantations réalisées entre deux cultures, qui ne sont pas forcément destinées à être récoltées. Pour les agriculteurs, cette opération est obligatoire en hiver. Cette technique permet d'éviter le lessivage des nitrates par les pluies hivernales et de limiter la quantité d'azote qui arrive dans les eaux superficielles et souterraines.



**23/03/22: suite plateforme démo outils destruction. efficacité couverts // azote...**

**Sujets redéfinis chaque année avec le prestataire (2018-2021: CRAB) selon les innovations, actualités, essais... etc**  
**Ouvert à vos propositions pour les années à venir**



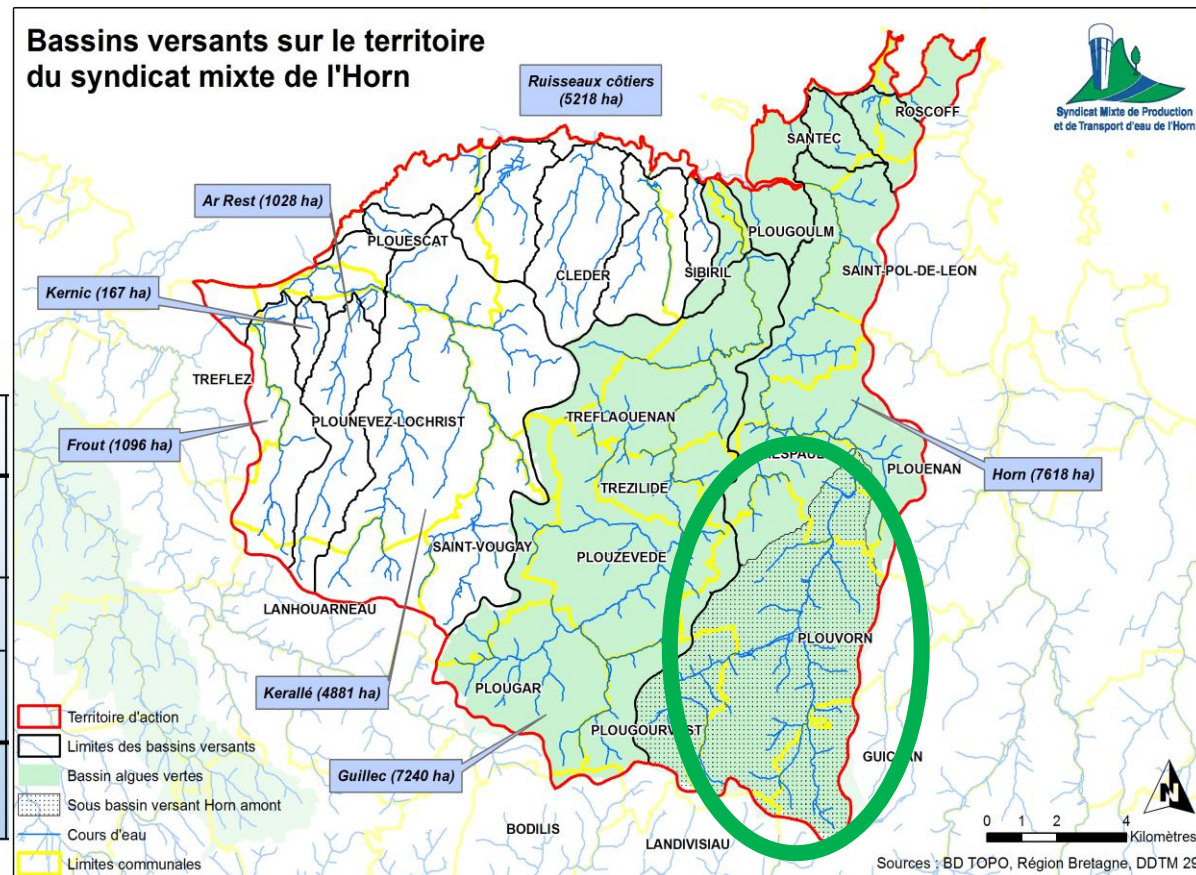
# Païement pour services environnementaux

Mesure de substitution arrêté item fertilisation et couverture

PSE Horn amont

- Accessible aux agriculteurs de l'Horn amont
- Rémunération des agriculteurs en échange de services environnementaux concernant la réduction des fuites de nitrates

Domaine/ sous domaine	Intitulé de l'indicateur
Gestion des systèmes de production agricole/ gestion des couverts végétaux	Couverture efficace des sols à l'automne
Gestion des systèmes de production agricole/ gestion des ressources de l'agrosystèmes	Reliquats d'azote début drainage
	Gestion raisonnée des zones sensibles
Gestion des structures paysagères	Remise en herbe de zones sensibles



- 39 exploitants engagés dans le dispositif dont 12 légumiers (43% des exploitants éligibles)
- Enveloppe financière de **978 773€ (74,5% Agence de l'Eau et 25,5% département du Finistère)**

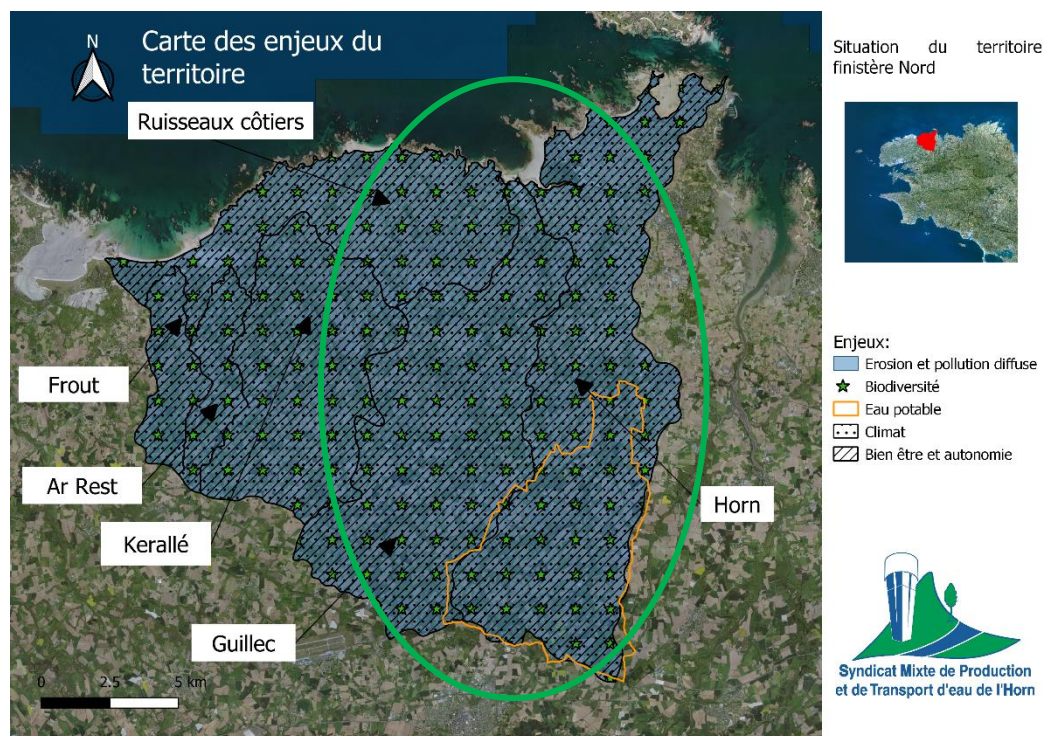


## LES MAEC sur le territoire



Mesure de substitution arrêté: MAEC algues Vertes ou Herbivores

## Le SMH a déposé un nouveau PAEC sur l'ensemble de son territoire comprenant le BV algues Vertes



## Ouverture de MAEC pour répondre aux enjeux du territoire :

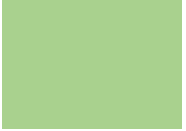
- **MAEC enjeux eau** (réduction des nitrates et/ou phytosanitaires, dont une spécifique algues vertes)
- **MAEC herbivores**
- **MAEC Biodiversité** (gestion des ZH, gestion du bocage, remise en herbe de zones cultivées à enjeux)

Ouverture à partir de 2023, communication et réunions d'informations à venir concernant les mesures

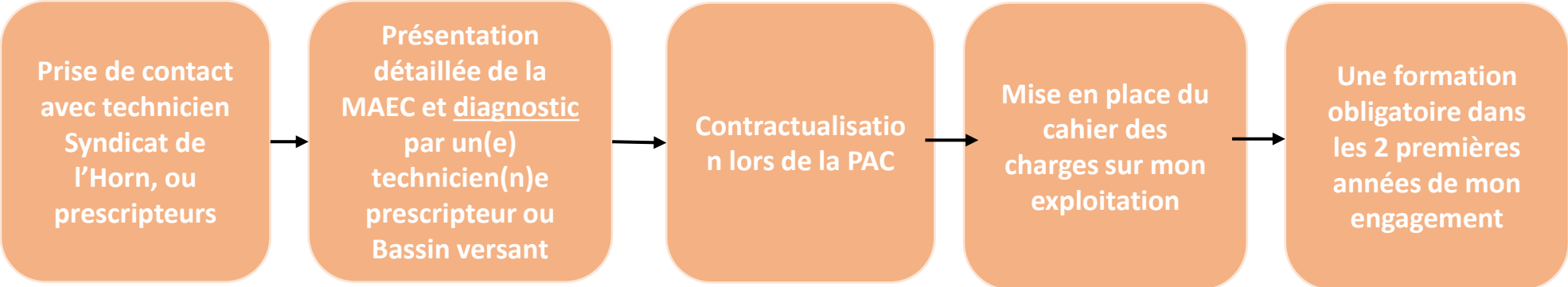


## LES MAEC sur le territoire

Mesure de substitution :  
MAEC algues Vertes ou  
Herbivores



### Nouvelles modalités pour les exploitants :





## Les actions zones humides



Conseils / travaux pour la remise en herbe dans le cadre de l'arrêté

Objectif: retrouver les fonctions des zones humides (dénitrification...)



- Les conseils individuels
- Les travaux de restauration et d'entretien

**Les conseils individuels**  
 Conseil sur la gestion des zones humides après un diagnostic terrain, **mise en place d'une gestion adaptée à la parcelle et aux objectifs de l'exploitant** (fauche, pâturage, convention de prêt ...)  
 Conseil / compréhension de la **réglementation s'appliquant au ZH**



**Les travaux de restauration et d'entretien**  
 Accompagner à la réalisation de travaux permettant le **maintien** ou la mise en place de l'**usage** fauche et/ou pâturage des ZH (subvention possible)

**Exemple** : déremblaiement, ouverture de zone, débusage, déconnexion de drains, mise en place de zone tampon etc...



## Breizh Bocage



- Mise en œuvre du programme Breizh Bocage
- Financement à 80% des travaux d'aménagement bocagers :
  - Talus nu (répond à l'article 10.2 de la ZSCE)
  - Haie sur talus (répond à l'article 10.2 de la ZSCE)
  - Haie à plat
- Suivis des travaux par le technicien bocage du SMH
- Réalisation des travaux par des entreprises, sélection via marchés publics

Financement d'une mesure de l'arrêté algues vertes



Des objectifs multiples:

- Réduction des transferts de nitrates
- Lutte contre l'érosion
- Protection des animaux et des cultures
- Préservation de la biodiversité



Une étude est actuellement menée avec la participation du SMH afin de déterminer **les endroits prioritaires pour implanter les ceintures de bas fond**, indispensables pour la préservation des zones humides